

CORENC VILLAGE D'AVENIR

Association loi 1901. Libre et Indépendante. Siège Social : 45 Chemin de Malanot 38700 CORENC

La lettre du Village – n°133

Juillet Août 2025

Ressource en eau de CORENC, quelle perspective...

Le Département de l'Isère, avec le soutien de l'Agence de l'eau, a mené en 2023-2024 une étude prospective sur l'évolution de la ressource en eau dans le bassin versant du Grésivaudan. Cette analyse repose sur deux scénarios climatiques du GIEC (avec et sans politique de réduction des gaz à effet de serre), et se projette à court (2021-2050), moyen (2041-2070) et long terme. Les résultats présentés ici concernent principalement l'horizon 2050.

Évolution climatique et impacts hydrologiques

Depuis 1960, la température moyenne du bassin a augmenté de +0,33°C par décennie et depuis les années 2000, le débit moyen de l'Isère est en baisse. À moyen terme, une hausse médiane des températures annuelles est attendue, ce qui entraînera une augmentation de l'évapotranspiration de la végétation, surtout durant la saison agricole (mars à octobre). Cette hausse des besoins en eau coïncidant avec une baisse de l'humidité des sols, cela accentuera les tensions sur la ressource.

Les précipitations annuelles devraient rester globalement stables, mais leur répartition saisonnière changera : une baisse est attendue de juin à octobre (jusqu'à -19 mm en juillet), tandis qu'une hausse est prévue de novembre à mai (+40 mm en janvier). Ces changements accentueront les contrastes saisonniers, avec des périodes plus sèches en été et plus humides en hiver.

Ressources en neige et débits des cours d'eau

Sous l'effet de températures plus douces, les précipitations d'hiver vont changer de nature. Le stock de neige diminuera fortement, avec une baisse de 65 % en mars. Les précipitations en montagne tomberont davantage sous forme de pluie, et la fonte nivale interviendra plus tôt, réduisant la régulation naturelle des débits.

Concernant les débits, les projections indiquent une baisse du débit d'étiage de référence (jusqu'à -39 %), prolongeant et intensifiant les périodes de faible débit observées ces 20 dernières années. À l'inverse, les débits de crue décennale pourraient augmenter (jusqu'à +50 %), bien que les projections soient marquées par une forte incertitude. Ces évolutions opposées entre étiage et crue posent des défis majeurs pour la gestion des risques (passage des crues, inondations, sécheresse, dilution des polluants et incendie) et la préservation des milieux aquatiques, mais aussi pour la ressource en eau potable dont il faudra stocker de plus grandes quantités afin d'éviter les pénuries.

Enjeux identifiés et recommandations

Pour mieux cerner les enjeux et les mécanismes à l'œuvre sur le bassin, plusieurs axes de travail ont été identifiés par le Comité des Usagers (COUS) et incluent :

- L'amélioration des connaissances sur les eaux souterraines.
- L'anticipation des besoins futurs pour un partage équitable de la ressource.
- La préservation de la capacité de dilution des cours d'eau.
- La protection des habitats aquatiques et des zones humides.
- La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, notamment en Chartreuse et Belledonne.

Ces enjeux discutés lors d'ateliers participatifs révèlent un consensus sur la majorité des points. Espérons qu'ils aboutiront à des solutions pratiques et efficaces, l'eau si commune devenant un bien stratégique pour tous.



L'exécution du budget 2024 de Corenc

Par Michel ALBOUY, professeur émérite des universités en finance¹

La commune de Corenc est rentrée dans l'expérimentation du référentiel M57 au 1er janvier 2022. Une des conséquences de ce changement de référentiel est le passage au Compte Financier Unique (CFU). Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Le CFU a été voté au Conseil municipal du 11 juin 2025.

1. La section de fonctionnement

Le réalisé global des dépenses réelles de fonctionnement est inférieur de 4,3 % par rapport au budget prévu, ce qui montre, comme chaque année, une prévision prudente et une gestion économe. L'écart principal se trouve au niveau des charges à caractère général (chapitre 011) avec un montant de 124 k€. Le tableau 1 récapitule ces dépenses.

Tableau 1 : Dépenses réelles de fonctionnement

| DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT | | | écarts | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|----------------|
| | PREVU 2024 | CA 2024 | en valeur | en pourcentage |
| Chapitre | | | | |
| 011 - Charges à caractère général | 1 273 800,00 | 1 149 356,15 | - 124 443,85 | -9,77% |
| 012 - Charges de personnel | 2 698 000,00 | 2 671 140,23 | - 26 859,77 | -1,00% |
| 014 - Atténuations de produits | 736 000,00 | 722 784,87 | - 13 215,13 | -1,80% |
| 65 - Autres charges courantes | 483 350,00 | 461 211,67 | - 22 138,33 | -4,58% |
| 66 - Charges financières | 109 700,00 | 86 825,73 | - 22 874,27 | -20,85% |
| 67 - Charges exceptionnelles | 15 523,00 | - | - 15 523,00 | -100,00% |
| 68 - Dotations aux provisions | 7 500,00 | - | - 7 500,00 | -100,00% |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 5 323 873,00 | 5 091 318,65 | - 232 554,35 | -4,37% |

Le tableau 2 récapitule les recettes réelles de fonctionnement.

Tableau 2 : Recettes réelles de fonctionnement

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | écarts | |
|--|---------------------|---------------------|-------------------|----------------|
| | PREVU 2024 | CA 2024 | en valeur | en pourcentage |
| Chapitre | | | | |
| 013 - Atténuations de charges | 53 500.00 | 134 484.33 | 80 984.33 | 151.37% |
| 70 - Produits des services et du domaine | 619 100.00 | 697 780.36 | 78 680.36 | 12.71% |
| 73 - Impôts et taxes | 137 235.00 | 137 235.00 | - | 0.00% |
| 731 - Fiscalité locale | 4 794 800.00 | 4 897 281.19 | 102 481.19 | 2.14% |
| 74 - Dotations, subventions et participati | 396 887.00 | 428 967.01 | 32 080.01 | 8.08% |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 17 000.00 | 19 796.82 | 2 796.82 | 16.45% |
| 76 - Produits financiers | 2 232.56 | 2 233.00 | 0.44 | 0.02% |
| 77 - Produits exceptionnels | - | 701 200.00 | 701 200.00 | |
| Recettes réelles de fonctionnement | 6 020 754.56 | 7 018 977.71 | 998 223.15 | 16.58% |

Au niveau de la fiscalité locale (chapitre 731) on note une réalisation supérieure à la prévision (+ 102,5 k€). Rappelons que l'augmentation de la fiscalité de 2024 à 2023 s'explique essentiellement par le coefficient de revalorisation des bases d'imposition fixée par l'Etat à 3,9 %. Au total, les impôts (chapitres 73 et 731) représentent 76 % des recettes réelles de fonctionnement.

¹ Les chiffres du CFU (Compte Financier Unique) sont tirés de la note de synthèse établie par le service financier de Corenc pour le Conseil municipal du 6 juin 2025.

2. La section d'investissement

Le tableau 3 montre les dépenses réelles de la section d'investissement. Le total des dépenses réelles d'investissement réalisé s'élève à 2.704,5 k€ contre 4.037,2 k€ qui étaient budgétés soit un écart de 1.332,7 k€

Alors que les sections de fonctionnement sont relativement bien exécutées, il n'en va pas de même pour les dépenses d'investissement et notamment le chapitre 21 des immobilisations corporelles. Alors que 2.230,7 k€ euros étaient inscrits au budget, c'est seulement 1.381,6 k€ qui ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 62 %. A noter que ce taux de réalisation est en amélioration par rapport aux années précédentes.

Tableau 3 : les dépenses réelles d'investissement

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | | |
|--|---------------------|---------------------|-------------------|
| Chapitre | PREVU 2024 | CA 2024 | Reports s/2025 |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 2 000.00 | - | - |
| 13 - Subventions d'investissement | 8 339.89 | - | - |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 368 000.00 | 347 506.53 | - |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 89 292.97 | 16 362.17 | 66 871.20 |
| 204 - Subventions d'équipement versées | 321 120.00 | 42 909.78 | 93 115.37 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 2 230 672.14 | 1 381 598.66 | 768 139.61 |
| 23 - Immobilisations en cours | 8 000.00 | - | - |
| 2023-01 Opération Réhab énergétique mairie | 309 764.00 | 273 913.53 | 32 497.11 |
| 2021-01 AP Maternelle Montfleury | 700 000.00 | 642 182.89 | - |
| TOTAL DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT | 4 037 189.00 | 2 704 473.56 | 960 623.29 |
| 040 - Opérations d'ordre entre sections | 4 400.00 | 4 354.56 | - |
| 041 - Opérations d'ordre à l'int de la section | 158 000.00 | 148 829.01 | - |
| TOTAL GENERAL DEPENSES INVESTISSEMENT | 4 199 589.00 | 2 857 657.13 | 960 623.29 |

Les recettes réelles d'investissement n'appellent pas de commentaires spécifiques, c'est la raison pour laquelle nous ne les détaillons pas.

Au total, que retenir de l'exécution du budget 2024 ? Globalement cette exécution est satisfaisante, notamment en matière de fonctionnement. Mais on y retrouve toujours (comme les années précédentes) la faiblesse du taux de réalisation des dépenses d'investissement en immobilisations corporelles, ce qui témoigne de la difficulté pour la mairie d'exécuter ses prévisions en matière d'investissement.

Restaurant des tennis de Corenc : avis d'une des premières clientes

« Testé en famille un dimanche soir.

Quel magnifique endroit, de l'air, une grande terrasse ombragée sous un cèdre géant, de l'espace entre les tables, une décoration et une vaisselle élégante.

On s'y sent bien que l'on soit en couple, en famille ou en groupe d'amis. On peut y croiser des corençais. Mais la renommée de la brasserie Chavant attire évidemment une clientèle de la Métropole comme du Grésivaudan.

Une cuisine soignée et une équipe sympathique au service. Un rapport qualité prix dans les normes du moment. Bravo pour cette ouverture, nous reviendrons avec grand plaisir d'autant que la brasserie est ouverte tous les jours midi et soir avec une grande amplitude horaire. »



Les ralentisseurs sur nos routes : entre sécurité routière et nuisances illégales

Les ralentisseurs, omniprésents sur les routes françaises et désormais dans la traversée de Corenc Village, sont censés améliorer la sécurité routière en incitant les conducteurs à réduire leur vitesse. Pourtant, une étude révèle qu'environ 40 % des 450 000 ralentisseurs installés en France sont illégaux, principalement en raison de dimensions ou d'implantation non conformes. Indépendamment de leur utilité en matière de sécurité routière, ces installations hors normes engendrent des conséquences notables pour les usagers de la route à 4 ou 2 roues : surconsommation de carburant, nuisances sonores, inconfort pour les passagers, détérioration des véhicules, déséquilibre des vélos ou motos.

Des ralentisseurs souvent trop hauts ou mal implantés

Selon la réglementation (décret n°94-447 du 27 mai 1994), les ralentisseurs trapézoïdaux doivent respecter des critères stricts : être situés en zone 30 km/h, ne pas dépasser 10 cm de hauteur, avoir un plateau de 2,5 à 4 mètres, ne pas être implantés sur des axes à fort trafic ou empruntés par des transports en commun, ne pas être implantés sur des déclivités de plus de 4%, ni dans les virages de moins de 200m de rayon, ni sur un ouvrage d'art. Or, de nombreux ralentisseurs soit dépassent la hauteur limite, obligeant à ralentir excessivement (parfois à moins de 15 km/h) pour éviter d'endommager leur véhicule, soit sont mal implantés.

A Corenc Village, il y a fort à parier qu'aucun des 7 ralentisseurs respectent la totalité des impositions réglementaires.

Une étude comparative : ralentisseur légal vs illégal

Pour quantifier les nuisances, une expérimentation a été menée avec deux types de ralentisseurs : un conforme et un illégal pour comparer la consommation, le bruit et les secousses à différentes vitesses par rapport à l'absence de ralentisseur et dont la presse s'est faite l'écho (L'Automobile Magazine).

Les résultats confirment et chiffrent ce qui était pressenti :

- **Consommation** : un ralentisseur légal entraîne une surconsommation de 10 à 15 %, tandis qu'un ralentisseur illégal fait grimper ce chiffre à 26-28 %, en raison des phases de freinage et de réaccélération plus marquées.
- **Secousse** : les secousses mesurées sous les sièges du conducteur montrent une nette différence. Pour un ralentisseur légal franchi à 25 km/h, les forces ressenties sont inférieures à 0,3 g. Pour un ralentisseur illégal à 15 km/h, elles montent à 0,5 g, et jusqu'à 0,85 g à 18 km/h, provoquant des rebonds désagréables. Cette mesure, bien que sur une voiture, est transposable au moins en comparatif à ce que subissent les 2 roues au franchissement du dispositif.
- **Bruit** : les nuisances sonores sont également accrues. Un sonomètre placé à 7 mètres de la voie a enregistré une augmentation de 2 à 3 dBA lors de la réaccélération après un ralentisseur illégal. En cas de frottement des boucliers de pare choc, le bruit peut être multiplié par 8.

Une législation claire mais peu respectée

La loi est pourtant explicite : les ralentisseurs doivent respecter des critères précis pour être légaux : hauteur, implantation, gêne au trafic public. Malgré cela, la majorité des ralentisseurs en France ne respectent pas ces normes. Le Conseil d'État a récemment reconnu (23 Avril 2025) l'illégalité de plus de 400 000 ralentisseurs, soit environ 90 % du total. Cette décision fait suite à une action de la Ligue de Défense des Conducteurs (LDC), qui milite depuis des années contre ces installations abusives.

Une jurisprudence historique... sans démolition

En février dernier, la justice a condamné la mairie de Saint-Jean-le-Vieux (Ain) à détruire un ralentisseur jugé illégal, créant ainsi une jurisprudence. Toutefois, le Conseil d'État a refusé d'ordonner la destruction massive des ralentisseurs non conformes, invoquant le principe selon lequel un ouvrage public, même mal implanté, ne doit pas être détruit. Cette décision, bien que non contraignante pour les collectivités, marque néanmoins une avancée importante : les collectivités devront désormais respecter scrupuleusement les normes en vigueur.

Cette reconnaissance officielle de l'illégalité de nombreux ralentisseurs devrait donc inciter les inter-communalités (la Métropole en ce qui concerne Corenc) à plus de rigueur. Les nouveaux ralentisseurs devront donc impérativement respecter les critères du décret de 1994.

Le site www.activroute.org permet de signaler les ralentisseurs illégaux.

Pour ne pas bronzer idiot :

Comme chaque été désormais, la Bibliothèque pour Tous du Village propose quelques coups de cœur pour grands et moins grands, à lire ou à dévorer à l'ombre du parasol.

La ballerine de Kiev, Stéphanie PEREZ : Dans Kiev sous les tirs russes, ce récit ne vous laissera pas indifférent au sort de la population ukrainienne vu par le prisme d'un couple de danseurs.

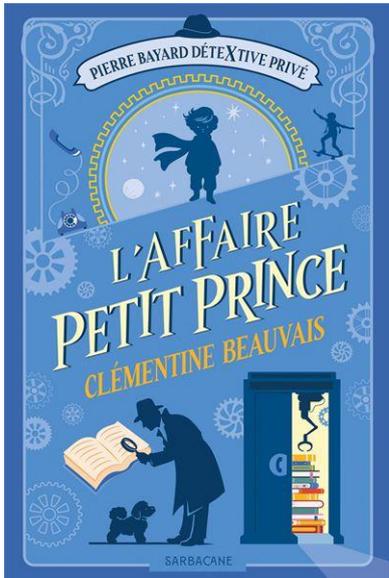
La femme au renard bleu, Robyn MUNDY : Evadez-vous pour la Norvège avec Wanny, une femme trappeur. Un récit où se mêlent peur, beauté, nature dans un univers glacé. De quoi se rafraîchir.

La fille du grand hiver, Isabelle AUTISSIER : Plein Nord entre Groenland et l'Arctique, une jeune Inuite arrive à participer à des expéditions polaires.

Au couchant l'espérance, Gilbert SINOUE : Un roman historique sur la période du protectorat marocain de 1912 à 1956, où l'on croise les personnages historiques de Lyautey, Churchill au futur Mohamed V.

Le chant du prophète, Paul LYNCH : un roman dystopique et familial ayant fortement impressionné la critique qui raconte l'Irlande moderne sous le régime d'une dictature.

"Pierre Bayard DéteXtive Privé : L'Affaire Petit Prince" de Clémentine Beauvais, un roman jeunesse qui ravira aussi les plus grands : Suivez le DéteXtive à la recherche des secrets du « Petits Prince ».



**Toute l'équipe de CVA vous souhaite un bel été
et vous retrouvera à la rentrée.**

En bref :

4 Juillet : courage, certes il fait chaud dans les classes mais c'est la dernière semaine avant les vacances d'été ; jusqu'au 1^{er} Septembre.

Superette du village : selon des sources concordantes, Baptiste que nous connaissons bien, va reprendre la gérance. Croisons les doigts pour une ouverture à la rentrée.

Forum des Associations : le 6 Septembre au matin, à la salle Mure Raveau

Pour sortir cet été : **Restau Tennis** : Chavant a ouvert au parc de Montfleury. Menu du midi à 22€, plat du jour à 14€, dessert à 10€.

La Corne d'Or : menu du moment à découvrir sur le site web :

www.cornedor.com

Travaux Route de Chartreuse : Après un week-end où l'on a pu apprécier la fluidité de la circulation sans feu, le virage de la Corne d'Or sera de nouveau totalement fermé pour les 2 mois d'été. Les déviations par les Ch St Bruno et Rochasson sont mises en place. Les poids lourds doivent faire le tour par St Laurent du pont !

Pour se rafraîchir cet été : piscine des Buclos à Meylan, ouvert tous les jours 10h30 – 20h sauf Jeudi 11h30 – 21h.

Piscine les Ondines à La Tronche, ouvert du mardi au dimanche de 10h30 à 19h30, nocturne le Mercredi jusqu'à 21h30

Vous aimez votre village alors, Adhérez à Corenc Village d'Avenir

Adhésion et soutien possible à l'ordre de Corenc Village d'Avenir

Oui, j'adhère à Corenc Village d'Avenir : 12 €uros ;

Oui, je soutiens les actions de Corenc Village d'Avenir : _____ €uros

Nom : _____ ; Tél : _____

Adresse : _____ ; e-mail : _____ @ _____

Bulletin à retourner à Bernard Chapelet, 47 Ch de Malanot ou Gilles Potherat, 15 Clos St Germain

Contact : corencvillagedavenir@gmail.com et sur internet : www.facebook.com/corencvillagedavenir